

MP/EG

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

AVENUE DE VERDUN (R.D 5)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue de Verdun par la société EMOC TP – 20 avenue de la gare – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux, agissant pour le compte d'ENEDIS – 29 quai de la révolution – 94140 Alfortville (raccordement électrique),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes avenue de Verdun à compter du 15 janvier 2024 à 9 heures jusqu'au 19 janvier 2024 à 16 heures 30 :

- Neutralisation de deux places de stationnement au droit du n°65,
- Neutralisation partielle du trottoir <u>au débouché de l'allée Belle Croix</u> : le cheminement des piétons sera maintenu,
- Neutralisation de la piste cyclable <u>au débouché de l'allée Belle Croix</u>: les cyclistes seront invités à mettre pied à terre,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.

<u>ARTICLE 2</u>:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.



ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- M. le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),

PUBLIE SUR Ivry94.fr

LE 1 2 JAN 2024

- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société EMOC TP 20 avenue de la gare 77163 Dammartin-sur-Tigeaux.

FAIT EN MAIRIE, LE 1 1 JAN 2024

> Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine Et par délégation Clément Pecqueux

Adjoint au Maire

Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service Déplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon